

Pétrole—Exploration

Étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a déclaré que le prix de l'essence et de l'huile à chauffage augmenterait de 14c. le gallon d'ici deux ans, et étant donné que le Nord-Ouest du Québec et certaines autres régions paient actuellement l'essence près de 10c. plus cher que le reste du pays, je propose, appuyé par le député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de prendre les mesures nécessaires afin d'exempter les régions comme le Nord-Ouest québécois des hausses prochaines du prix de l'essence jusqu'à ce que les prix payés dans cette région soient égaux au prix payé dans le reste de la province de Québec.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

L'AVORTEMENT

LA CONTRAVENTION PRÉSUMÉE DES DISPOSITIONS DU CODE CRIMINEL CONSTITUÉE PAR CERTAINS PASSAGES DE LA BROCHURE «ÉDUCATION SEXUELLE: GUIDE DES ENSEIGNANTS»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, étant donné que la brochure n° 4 de la série intitulée «Éducation sexuelle: Guide des enseignants», imprimée et distribuée par autorisation du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), contredit directement les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement thérapeutique, je propose, avec l'appui du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Que la Chambre enjoigne au ministre de la Justice de réviser la brochure n° 4 de la série «Éducation sexuelle: Guide des enseignants» pour acquérir la certitude que les affirmations qui y sont contenues sont conformes au Code criminel, et qu'il informe la Chambre de ses conclusions dans les soixante jours.

M. l'Orateur: Pour présenter une telle motion en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

PROPOSITION DE CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES RISQUES POSÉS PAR L'EXPLORATION POUR LE PÉTROLE DANS L'ARCTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je soulève une question de nature urgente. Étant donné que le Canada est le premier pays limitrophe de l'Arctique à commencer des travaux de forage dans les eaux arctiques, que ces travaux représentent de sérieux risques non seulement pour nos eaux du Nord, mais également pour celles de nos voisins les États-Unis, le Danemark, la Norvège et l'Union soviétique, comme le signale le rapport Berger, que les risques d'accumulation de pétrole dans l'Arctique pourraient avoir de graves conséquences sur le climat nordique à cause de l'Albedo et sur l'environnement polaire, et finalement qu'il n'existe aucune entente internationale sur le développement de l'Arctique, je propose,

[M. Caouette.]

avec l'appui du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth):

Que le Canada parraine une conférence internationale des pays limitrophes de l'Arctique dans le but de mener des recherches conjointes sur les risques que présentent des travaux d'exploration de gaz et de pétrole et les activités de transport dans l'océan Arctique et sur leurs conséquences.

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Passons à la période des questions orales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONFÉDÉRATION

LE DISCOURS DE M. GORDON ROBERTSON—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AUX OPINIONS EXPRIMÉES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Le secrétaire du cabinet chargé des relations fédérales-provinciales, M. Gordon Robertson, aurait parlé dans un discours d'un partage du Québec advenant que les Québécois du nord votent contre la séparation lors d'un prochain référendum. On peut donc en conclure que le gouvernement est prêt, du moins en partie, à se plier aux résultats d'un référendum sur la séparation. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire si ce discours reflète la politique du gouvernement et, dans la négative, en vertu de quelle autorité ce haut fonctionnaire parle-t-il ainsi?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je savais personnellement que M. Robertson avait l'intention de faire un tel discours. Il a droit à ses opinions. Il parlait à titre personnel, à titre individuel. Ses opinions ne reflètent pas nécessairement la politique du gouvernement et ses propos ne se voulaient en rien l'expression de la politique du gouvernement.

LES MESURES D'URGENCE DANS LE CAS DE LA SÉPARATION DU QUÉBEC

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il est clair que le secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales ne parlait pas dans son discours d'une question de politique gouvernementale. En fait, en ce qui concerne le gouvernement, le premier ministre suppléant a désavoué ses propos. Le discours revêtait également la forme d'un canevas pour l'étude du processus de séparation, pour l'étude de questions d'ordre technique, du moins dans le contexte de la désintégration de notre pays, comme la propriété des Chemins de fer nationaux du Canada au Québec, le statut de la Voie maritime du Saint-Laurent et le partage de la dette nationale. Le premier ministre suppléant dira-t-il à la Chambre si ce discours reflétait les mesures d'urgence que le gouvernement prévoit prendre en cas de séparation et s'il existe déjà des plans de cette nature établis par le gouvernement?